

Place de l'herbe dans les élevages bovins et ovins
du Massif central nord (Auvergne et Limousin).
Importance des différentes primes

J.F. Bélard¹, G. Liénard²

En Auvergne et en Limousin, l'élevage (surtout bovin mais aussi ovin viande) est la principale activité agricole ; axé sur la valorisation de l'herbe, il assure l'entretien du territoire. Malgré la forte diminution du nombre d'exploitations depuis 30 ans (-57% pour chacune des 2 régions), l'importance des surfaces en herbe s'est maintenue. Mais qu'en sera t'il dans l'avenir ?

RESUME

En Auvergne et Limousin, l'herbe occupe la première place dans le territoire. Ces surfaces sont mises en valeur par les éleveurs au travers d'une grande diversité de systèmes de production qui sont ici caractérisés par le type de production et le degré d'intensification. La prépondérance de l'herbe explique que 30% du montant national de la prime à l'herbe bénéficie aux deux régions étudiées (soit plus de 10% du revenu des exploitations extensives et moyennement intensives), ce qui légitime les interrogations sur le devenir de cette prime. Les CTE ne peuvent la remplacer dans sa généralité, d'autant que la seconde réforme de la PAC (Agenda 2000) pourrait bien déstabiliser certaines orientations de production, en élevages bovins allaitants comme en élevages bovins laitiers ou ovins viande. Diverses adaptations sont discutées.

MOTS CLES

Auvergne, Limousin, étude économique, évolution, politique agricole, prairie, système fourrager, système de production.

KEY-WORDS

Agricultural policy, Auvergne region, economic aspect, evolution, forage system, grassland, Limousin region, production system.

AUTEURS

1 : Unité de Recherche "Dynamiques et fonctions des espaces ruraux" (DFCF), 24, avenue des Landais, BP 50085, F-63172 Aubière Cedex 1.

2 : Laboratoire Economie de l'Elevage (LEE), INRA-Theix, CRZV Theix, F-63122 Saint-Genès-Champanelle.

En Auvergne et Limousin, l'herbe occupe la premi re place dans le territoire, avant la for t et les cultures. La valorisation de ces surfaces est de premi re importance pour ces r gions, certes au plan de la viabilit   conomique des exploitations mais aussi plus largement en terme de cadre de vie et de paysages, avec de nombreux effets b n fiques   l'environnement, en rapport notamment avec le maintien de la biodiversit  et de l'excellent filtre naturel pour l'eau que repr sentent les prairies permanentes et naturelles.

Sous certaines conditions et dans un souci d'environnement optimal, le soutien des productions   base d'herbe repr sente un enjeu pour le maintien d'un espace habit  et ouvert. C'est l'objectif de la Prime au Maintien des Syst mes d' levage Extensifs (PMSEE), ou " prime   l'herbe " (B elard *et al.*, 1997).

De plus, avec la crise de l'ESB s'est r v l  et renforc  un autre enjeu dict  par le consommateur et porteur d'une opportunit  de revalorisation des syst mes herbagers et extensifs. Il s'agit de restaurer la confiance des consommateurs et de promouvoir les r gions herbag res en travaillant sur les images de production naturelle, en favorisant l'insertion des produits   base d'herbe dans des d marches de qualit  li es   l'origine et aux modes de production (AOC, IGP, labels, CCP).

En vue de contribuer   l'examen de tous ces enjeux la partie nord du Massif central, nous avons r alis  une  tude (B elard *et al.*, 1999) dont les objectifs  taient :

- d'approcher la r partition des grands types d'exploitations d' levage, d'apr s les caract ristiques des produits vendus et des syst mes fourragers ;
- de pr ciser le potentiel  conomique des diff rents types, notamment les plus herbagers et les plus extensifs, mais sans chercher   quantifier leur contribution aux volumes de production comme l'ont fait Kempf *et al.* (1999 ; voir aussi Chatellier *et al.*, 1997) ;
- de caract riser l'impact des aides sur leurs r sultats  conomiques, notamment l'impact de celles qui sont li es aux conditions d'exploitation de la surface fourrag re (PMSEE, prime au ma s fourrage, suppl ment extensif aux aides bovines) ;
- de pr senter des r sultats de simulation   partir des  volutions r centes sur toutes ces questions (Agenda 2000) et d'envisager quelques adaptations possibles aux effets g n r s par le projet de r forme de la PAC.

Pour ce faire, nous avons utilis  2 sources de donn es :

- le RICA 1995 Auvergne et Limousin, en prenant en compte la diversit  interne de chaque OTEX (bovins lait, viande, mixte et ovins)   partir d'un croisement entre syst mes d' levage et syst mes fourragers (herbager ou mixte herbe + ma s fourrage, plus ou moins intensifs) ;
- les r seaux d'exploitations d' levage mis en place conjointement par le Cemagref-DFCF, l'INRA-LEE et les Chambres d'Agriculture ou CER qui, par les connaissances qu'ils apportent du fonctionnement des syst mes, facilitent l'interpr tation des donn es du RICA, tout en fournissant une base d'analyse des  volutions   court et moyen terme. Nous renvoyons au document d' tude pour les bases m thodologiques et les donn es de cadrage (B elard *et al.*, 1999).

Nous pr sentons ici les principaux  l ments de la situation de 1995 qui correspond   la fin de la " mise en place " de la premi re r forme de la PAC, avant d'aborder certaines interrogations et les d bats qu'entra nent la deuxi me r forme de la Politique Agricole Commune (PAC) et les possibles changements dans les Mesures Agri-Environnementales (MAE dont PMSEE, CTE...). Cette ann e 1995 peut  tre consid r e comme une ann e de r f rence, notamment pour l'impact et le montant des primes li es   la r forme, avant les " perturbations " qu'aura pu entra ner la premi re crise de l'ESB (aides exceptionnelles et autres ; Li enard *et al.*, 1999 et 2000)

1. Un  levage bovin   base d'herbe, situation dominante...

En Auvergne et en Limousin, l'herbe constitue le mode dominant d'occupation du territoire (respectivement 48 et 43% de la surface totale), avant les superficies bois es (28 et 34%) et les cultures. L'herbe occupe   80% la Surface Agricole Utilis e (SAU) et   plus de 95% la Surface Fourrag re Principale (SFP). Cette derni re est surtout compos e de Surface Toujours en Herbe (STH), l'Auvergne avec ses plateaux volcaniques en ayant une plus forte proportion que le Limousin, o  les sols granitiques, plus pauvres et plus l gers, conduisent   ressemer p riodiquement certaines prairies.

Tableau 1 : Répartition des exploitations d'élevage en Auvergne et Limousin selon leurs orientations technico-économiques (OTEX) et part dans le total régional (données RICA 1995).

Table 1 : Distribution of animal-rearing farms in Auvergne and Limousin according to their technical and economic orientations (OTEX) and share in the regional total (RICA data, 1995).

	OTEX 42 Bovins viande	OTEX 41 Bovins lait	OTEX 43 Bovins lait, élevage et viande	OTEX 44 Ovins	Autres OTEX	Total
Importance de cette catégorie (% du nombre total d'exploitations)	45,0	24,0	9,0	10,0	12,0	100
SAU (% du total régional)	51,0	19,0	8,7	10,5	10,8	100
SFP (% du total régional)	55,2	20,3	9,3	11,1	4,0	100
Surface en Herbe (% du total rég.)	56,1	19,4	9,0	11,5	4,0	100
STH (% du total régional)	50,8	23,4	10,8	10,5	4,5	100
Maïs Fourrage (% du total régional)	51,1	34,7	9,5	ε	4,7	100
Grandes Cultures (% du total rég.)	26,8	11,7	5,5	7,6	48,4	100

Les 551 exploitations de l'échantillon RICA Auvergne et Limousin représentent 29 915 exploitations qualifiées de professionnelles (sur un total de 54 500). La contribution des différentes OTEX peut être considérée comme représentative.

Ce potentiel herbager est largement mis en valeur par des systèmes de production à orientation bovine (tableau 1) :

– Le système de production " bovins élevage et viande " (OTEX 42) est le premier utilisateur de la SAU dans les deux régions Auvergne et Limousin ; ce système occupe une place prépondérante en Limousin où il valorise environ les trois quarts de la SAU.

– En Auvergne, le système " bovins lait " (OTEX 41) se place en second pour l'utilisation de la SAU tout en étant moindre consommateur de surface en herbe. En Limousin, c'est le système " Ovins " (OTEX 44), très herbager, qui utilise le plus de SAU après le système " bovins viande ".

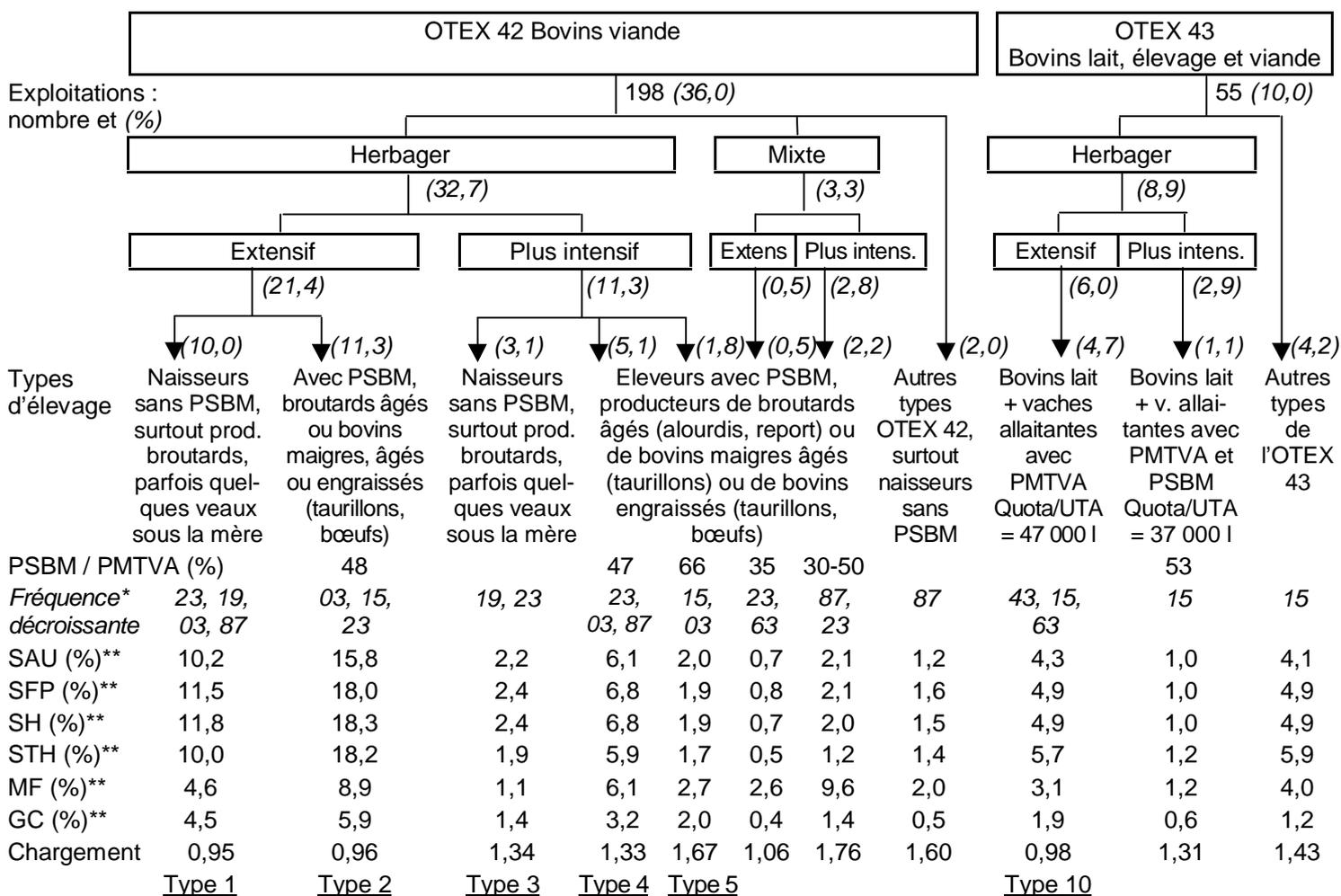
– Le système de production " bovins lait, élevage et viande " (OTEX 43) a plus d'importance en Auvergne qu'en Limousin.

Au sein de ces grands systèmes de production coexiste une large diversité de types pouvant se définir par leur système d'élevage relié à leur système fourrager (tableaux 2 et 3¹).

¹ Ces 2 tableaux s'intéressent aux différents types d'exploitations internes aux OTEX et, de ce fait, les résultats présentés n'ont pas la prétention d'être représentatifs : ils donnent simplement une répartition de l'importance des types par OTEX et de l'utilisation de la surface détenue par les exploitations de cet échantillon, indépendamment de leur poids statistique. Toutefois, les ordres de grandeur doivent refléter une certaine réalité.

Tableau 2 : Typologie des exploitations enquêtées pour le RICA en 1995 pour les OTEX 42 (bovins viande) et 43 (bovins lait, élevage et viande).

Table 2 : Typology of the farms surveyed for RICA in 1995 classified under OTEX 42 (beef) and OTEX 43 (beef, dairy cattle, rearing cattle).



* : fréquence décroissante dans les départements (03 : Allier, 15 : Cantal, 23 : Creuse, 43 : Haute-Loire, 63 : Puy-de-Dôme, 87 : Haute-Vienne)
 ** : part dans le total régional (SH : surface en herbe, MF : maïs fourrage, GC : grandes cultures)

Tableau 3 : Typologie des exploitations enquêtées pour le RICA en 1995 pour les OTEX 41 (bovins lait), 44 (ovins) et les autres OTEX.

Table 3 : Typology of the farms surveyed for RICA in 1995 classified under OTEX 41 (dairy cattle), OTEX 44 (sheep) and the others OTEX.

	OTEX 41 Bovins lait					OTEX 44 Ovins			Autres OTEX
Exploitations : nombre et (%)	124 (22,5)					66 (12,0)			108
	Herbager (16,0)		Mixte (6,5)			Herbager (11,6)	Mixte (0,4)		(19,5)
	Extensif (8,0)		Plus intensif (8,0)		Extensif (3,8)	Plus intensif (2,7)			
Types d'élevage	Laitiers spécialisés sans primes bovines	Laitiers + vaches allaitantes, avec primes bovines	Laitiers spécialisés sans primes bovines			Autres types de l'OTEX 41	- Ovins spécialisés (4,9) - Ovins + bovins viande (4,7) - Ovins + bovins lait (2,0)	Autres types de l'OTEX 44	
Quota / UTA (l)	90 000	67 000	98 000	116 000	130 000- 190 000				
Fréquence* décroissante	43, 15, 63	43, 15, 63	63, 43, 15	23, 43, 63	15	15, 63	87, 03, 23, 43	87, 03, 23, 43	63, 03, 43
SAU (%)**	4,4	1,7	3,4	2,3	1,1	4,6	12,0	0,6	20,3
SFP (%)**	5,0	1,9	3,8	2,5	1,1	5,2	13,1	0,5	11,0
SH (%)**	5,1	2,0	3,9	2,2	1,0	4,9	13,5	0,4	10,9
STH (%)**	5,7	2,3	4,5	2,3	0,7	6,0	13,0	0,2	11,8
MF (%)**	2,4	0,4	2,3	10,7	5,6	9,9	5,4	1,3	16,2
GC (%)**	2,1	1,0	1,6	1,3	0,6	2,4	7,8	0,3	59,9
Chargement	0,95	0,94	1,33	0,97	1,47	1,34	1,37	1,96	/
	<u>Type 6</u>	<u>Type 7</u>	<u>Type 8</u>	<u>Type 9</u>					

* : fréquence décroissante dans les départements (03 : Allier, 15 : Cantal, 23 : Creuse, 43 : Haute-Loire, 63 : Puy-de-Dôme, 87 : Haute-Vienne)
 ** : part dans le total régional (SH : surface en herbe, MF : maïs fourrage, GC : grandes cultures)

*** L'élevage bovin viande (OTEX 42)**

L'élevage bovin viande (OTEX 42) est en majorité herbager et extensif. Il concerne 45% des exploitations et occupe 51% de la SAU (tableau 1). La part de la prime à l'herbe n'est pas négligeable dans les résultats économiques.

- Environ 90% des exploitations de l'OTEX 42 sont herbagères en ayant moins de 10% de maïs fourrage dans la SFP (tableau 4²) :

² Dans ce tableau et les suivants, l'importance des différents groupes d'exploitations (système fourrager, types) est exprimée en % du nombre d'exploitations de l'échantillon RICA 1995 et non en % du nombre d'exploitations statistiquement représentées par le RICA, comme dans le tableau 1. La fréquence des types comprenant le plus d'exploitations de l'échantillon RICA reflète assez bien la réalité, alors que les types plus rares peuvent être sur ou sous représentés.

- 60% des élevages conduisent extensivement leur surface en herbe avec un chargement technique inférieur à 1,2 Unité Gros Bétail Herbivore (UGBH) /ha SFP. On peut distinguer deux types d'importance voisine :

- type 1, " allaitant avec primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et sans primes spéciales aux bovins mâles (PSBM), herbagers extensifs " : ces élevages naisseurs sont plus fréquents en Limousin qu'en Auvergne, notamment en raison de la vente de broutards non primés (et éventuellement de veaux de boucherie).

- type 2, " allaitant avec PMTVA et PSBM, herbagers extensifs ", aussi fréquents en Auvergne qu'en Limousin. En Auvergne, les PSBM sont générées à la fois par des broutards âgés (alourdis, repoussés, de report) et par des bovins mâles semi-finis ou engraisés en Salers et en Charolais, alors qu'en Limousin il ne s'agit quasiment que de jeunes bovins mâles engraisés.

Tableau 4 : Typologie des exploitations en système " bovins viande " (OTEX 42) de l'échantillon RICA Auvergne et Limousin (répartition en % des exploitations de l'OTEX 42 ; base 100 = 198 exploitations).

Table 4 : Typology of the 'beef' farms (OTEX 42) in the RICA sample for Auvergne and Limousin (distribution in % of OTEX 42 farms ; base 100 = 198 farms).

Système d'élevage*	sans PMTVA, avec PSBM	avec PMTVA		Total
		sans PSBM	avec PSBM	
Système fourrager herbager (maïs fourrage/SFP < 10%)				
Extensif (\leq 1,2 UGBH/ha SFP)	0,5	27,8 (type 1)	31,3 (type 2)	59,6
Moyennement intensif (1,2 - 1,5 UGBH/ha SFP)		8,6 (type 3)	14,1 (type 4)	22,7
Intensif (1,5 - 2 UGBH/ha SFP)		1,5	5,0 (type 5)	6,5
Très intensif (> 2 UGBH/ha SFP)		1,5	0,5	2,0
Total système herbager	0,5	39,4	50,9	90,8
Système fourrager mixte (herbe et maïs fourrage ; maïs fourrage/SFP > 10%)				
Extensif (\leq 1,2 UGBH/ha SFP)			1,6	1,6
Moyennement intensif (1,2 - 1,5 UGBH/ha SFP)		1,0	2,5	3,5
Intensif (1,5 - 2 UGBH/ha SFP)		0,5	2,0	2,5
Très intensif (> 2 UGBH/ha SFP)			1,6	1,6
Total système fourrager mixte		1,5	7,7	9,2
Total	0,5	40,9	58,6	100

* PMTVA : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes ; PSBM : prime spéciale aux bovins mâles ; SFP : surface fourragère principale ; UGBH : Unité Gros Bétail Herbivore

Ces élevages de type herbager extensif (types 1 et 2) bénéficient actuellement de la prime à l'herbe et du supplément extensif des primes bovines : ces aides liées à la nature de la surface fourragère et à son mode de conduite représentent jusqu'à 25% du total des aides, et jusqu'à 30% du revenu. La prime à l'herbe représente souvent à elle seule plus de 15% du revenu.

- 30% des exploitations conduisent plus intensivement leurs surfaces en herbe. Trois types principaux sont distingués :

- type 3, " allaitant avec PMTVA et sans PSBM, herbager moyennement intensif " (chargement technique compris entre 1,2 et 1,5 UGBH/ha SFP). Ces élevages sont naisseurs, producteurs de broutards non primés mais aussi de veaux de boucherie. Ils sont localisés en particulier en Haut-Limousin.

- type 4, " allaitant avec PMTVA et avec PSBM, herbager moyennement intensif ". Ils sont surtout localisés en Charolais, en Haut-Limousin et dans le Cantal. Une forte proportion d'élevages engraisant leurs génisses se retrouvent dans ce type.

- type 5, " allaitant avec PMTVA et avec PSBM, herbager intensif " (chargement technique compris entre 1,5 et 2 UGBH/ha SFP). Ces élevages sont surtout présents en Auvergne (Bourbonnais, Châtaigneraie), puis en Haut-Limousin.

Les élevages herbagers moyennement intensifs (types 3 et 4) sont, comme les extensifs, bénéficiaires du supplément extensif des primes bovines, et aussi de la prime à l'herbe dans la mesure où ils se sont adaptés. Au total, la part des aides liées à la surface fourragère dans les aides totales, et dans le revenu, est proche de celle des types extensifs. En revanche, les élevages herbagers plus intensifs (type 5) sont toujours bénéficiaires du supplément extensif des primes bovines, mais ont plus de difficulté à obtenir la prime à l'herbe. Cela se traduit par une part des aides liées à la surface fourragère (prime maïs et éventuellement PMSEE) qui est de l'ordre de 20% des aides totales, et autour de 30% du revenu, la seule prime à l'herbe en représentant environ 10%.

- 10% des exploitations de l'OTEX 42 ont un système fourrager mixte (herbe et maïs fourrage ; plus de 10% de maïs fourrage dans la SFP). Ces élevages avec PMTVA et PSBM, surtout en Haut-Limousin, ont un système plutôt intensif ; peu bénéficient de la prime à l'herbe. Le supplément extensif des primes bovines et la prime au maïs fourrage représente 15% des aides totales et 13% du revenu.

* L'élevage bovin lait (OTEX 41)

L'élevage bovin lait (OTEX 41), en majorité herbager et extensif, est le système le plus utilisateur de maïs fourrage. Il concerne le quart des exploitations et occupe 19% de la SAU. La prime à l'herbe est souvent la seule prime PAC importante.

Tableau 5 : Typologie des exploitations en système " bovins lait " (OTEX 41) de l'échantillon RICA Auvergne et Limousin (répartition en % des exploitations de l'OTEX 41 ; base 100 = 124 exploitations).

Table 5 : Typology of the 'dairy cattle' farms (OTEX 41) in the RICA sample for Auvergne and Limousin (distribution in % of OTEX 41 farms ; base 100 = 124 farms).

Système d'élevage	Laitiers spécialisés		Laitiers avec bovins viande		Total
	sans primes bovines	avec primes bovines	sans primes	avec primes	
Système fourrager herbager					
Extensif	23,4 (type 6)	0,8	0,8	10,5 (type 7)	35,5
Moyennement intensif	21,0 (type 8)	1,6		4,0	26,6
Intensif	4,1	0,8		3,2	8,1
Très intensif	0,8				0,8
Total système herbager	49,3	3,2	0,8	17,7	71,0
Système fourrager mixte (herbe + maïs fourrage)					
Extensif	12,1 (type 9)	2,4	1,6	1,6	17,7
Moyennement intensif	4,8			2,5	7,3
Intensif	0,8				0,8
Très intensif	2,4			0,8	3,2
Total système mixte	20,1	2,4	1,6	4,9	29,0
Total	69,4	5,6	2,4	22,6	100

- 70% des exploitations de l'OTEX 41 sont herbagères en ayant moins de 10% de maïs fourrage dans la SFP (tableau 5) :

- 35% ont une conduite extensive des surfaces. Deux types sont distingués :

- type 6, " laitier spécialisé herbager extensif ". Ces élevages n'ont ni vaches allaitantes ni primes bovines. Ils sont bien représentés en Auvergne. La prime à l'herbe leur assure 20% des aides totales et 10% du revenu.

- type 7, " élevage laitier avec un petit troupeau de vaches allaitantes primées ", présents en Auvergne. La faiblesse du quota a pour contrepartie l'entretien de quelques vaches allaitantes, ce qui accroît le montant des aides et fait baisser la part de la prime à l'herbe par rapport au type précédent : 15% des aides totales mais toujours autour de 10% du revenu.

- 35% ont une conduite plus intensive. Parmi elles, le type 8, " laitier spécialisé, herbager moyennement intensif " est le mieux représenté. Il est surtout présent en Auvergne. Le taux de bénéficiaires de la PMSEE est encore élevé, et son importance est équivalente à celle des types précédents.

• 30% des exploitations de l'OTEX 41 sont mixtes herbe et maïs fourrage. Un type est bien représenté, le type 9, " laitier spécialisé, mixte herbe et maïs fourrage, extensif ". On le trouve dans les deux régions. Il reçoit davantage d'aides que l'équivalent herbager en raison de primes SCOP (Surfaces en Céréales et Oléo-Protéagineux) plus élevées ; cependant, la PMSEE est souvent perçue, assurant autour de 10% du revenu.

* L'élevage bovin lait, élevage et viande (OTEX 43)

L'élevage bovin lait, élevage et viande (OTEX 43) comporte 90% d'élevages herbagers. Il concerne 9% des exploitations et occupe aussi 9% de la SAU (tableau 6).

Tableau 6 : Typologie des exploitations en système " bovins lait, élevage et viande " (OTEX 43) de l'échantillon RICA Auvergne et Limousin (répartition en % des exploitations de l'OTEX 43 ; base 100 = 55 exploitations).

Table 6 : Typology of the 'beef, dairy cattle, rearing cattle' farms (OTEX 43) in the RICA sample for Auvergne and Limousin (distribution in % of OTEX 43 farms ; base 100 = 55 farms).

Système d'élevage	Sans vaches allaitantes		Avec vaches allaitantes		Total	
	sans PSBM*	avec PSBM*	sans Primes	avec PMTVA*		
				sans PSBM (<5)		avec PSBM (>5)
Système fourrager herbager						
Extensif			7,3	47,3 (type 10)	5,5	60,1
Moyennement intensif				1,8	10,9	12,7
Intensif	1,8			3,6	3,6	9,0
Très intensif	1,8	1,8		3,6		7,2
Total système herbager	3,6	1,8	7,3	56,3	20,0	89,0
Système fourrager mixte (herbe+ maïs fourrage)						
Extensif			1,8	1,8		3,6
Moyennement intensif				1,8		1,8
Intensif				1,8	2,0	3,8
Très intensif				1,8		1,8
Total système mixte			1,8	7,2	2,0	11,0
Total	3,6	1,8	9,1	63,5	22,0	100

* PSBM : prime spéciale aux bovins mâles ; PMTVA : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

• 60% sont des herbagers extensifs. Un type (10) rassemble la moitié des élevages : " élevages bovins lait, élevage et viande, avec PMTVA, herbagers extensifs ". Ce type est plutôt présent en Auvergne. La prime à l'herbe a une part moins importante dans les aides (qui comprennent aussi des PMTVA) que dans les types laitiers plus spécialisés, mais elle peut assurer une part équivalente du revenu.

A ce type, peut s'en rattacher un autre, moins fréquent, disposant de grandes structures, d'un quota conséquent et d'un troupeau de vaches allaitantes non primées, où la prime à l'herbe occupe alors une place décisive dans les aides et les résultats économiques.

• Les 40% restants ont des systèmes fourragers plus intensifs avec parfois la présence de maïs, dans une grande diversité de types.

* L'élevage ovin (OTEX 44)

L'élevage ovin (OTEX 44) est pratiquement toujours herbager. Il concerne 10% des exploitations et occupe 10% de la SAU. Moins de la moitié des élevages sont spécialisés (tableau 7) ; un nombre équivalent associe brebis et vaches allaitantes, et une minorité associe brebis et vaches laitières, essentiellement en Haute-Loire et Puy-de-Dôme.

Tableau 7 : Typologie des exploitations en système " ovins, caprins et autres herbivores" (OTEX 44) de l'échantillon RICA Auvergne et Limousin (répartition en % des exploitations de l'OTEX 44 ; base 100 = 66 exploitations).

Table 7 : Typology of the 'sheep, goats and other herbivorous' farms (OTEX 44) in the RICA sample for Auvergne and Limousin (distribution in % of OTEX 44 farms ; base 100 = 66 farms).

Système d'élevage	Ovins spécialisé	Ovins + bovins viande	Ovins + bovins lait	Total
Système fourrager herbager				
Extensif	13,6	18,2	9,1	40,9
Moyennement intensif	10,6	10,6	4,6	25,8
Intensif	15,2	9,1	3,0	27,3
Très intensif	1,5	1,5		3,0
Total système herbager	40,9	39,4	16,7	97,0
Système fourrager mixte (herbe + maïs fourrage)				
Extensif				
Moyennement intensif		1,5		1,5
Intensif				
Très intensif	1,5			1,5
Total système mixte	1,5	1,5		3,0
Total	42,4	40,9	16,7	100

* En définitive

Même si la diversité des systèmes de production s'accroît, le Massif Central Nord reste majoritairement mis en valeur par des exploitations herbagères extensives ou peu intensives parmi lesquelles les élevages de bovins allaitants sont majoritaires. La prédominance de ces derniers est de longue date en Limousin mais elle est relativement nouvelle en Auvergne où les élevages laitiers ont été longtemps les plus nombreux (Bazin, 1999). La situation quantifiée est celle de l'année 1995, troisième année de la réforme de la PAC, dont les mesures européennes pouvaient plutôt encourager les cultures (SCOP) et les systèmes d'élevage intensifiés par le double effet de la prime au maïs fourrage et de l'amplification du montant des primes aux bovins viande par hectare avec le chargement. Dans ce contexte, la PMSEE a été la seule mesure atténuant ces effets, puisque la quasi-totalité des exploitations de la région obtient le complément extensif.

Certes, les conditions d'altitude expliquent en majeure partie la prédominance de l'herbe exploitée extensivement. Néanmoins, l'analyse des évolutions d'échantillons d'exploitations entre 1992 et 1996 montre les effets positifs de la PMSEE qui, rappelons le, concerne l'ensemble des exploitations, quelles que soient les orientations de production (lait, viande, bovin, ovin), ce qui explique son poids dans le revenu régional, le plus souvent entre 10 et 20% selon le type d'exploitation. Cette prime a, entre autres :

- conforté l'exploitation des parcours moins productifs (estives),
- incité à la réutilisation de surfaces en voie d'abandon ou à une meilleure utilisation de certains territoires collectifs (sectionnaux et autres),
- réduit les locations précaires (" achat d'herbe "),
- permis une bonne reprise des exploitations des éleveurs partant en retraite,

– ces possibilités cumulées d'agrandissement ont limité les tendances à l'intensification, mais le plafonnement de son bénéfice à 100 ha a atténué l'intérêt des agrandissements excessifs (entre autres : Bélard *et al.*, 1997 ; Brau-Nogué *et al.*, même ouvrage).

Cependant, ces équilibres pourraient être partiellement remis en cause par certains changements qui s'annoncent...

2. Une situation qui pourrait bien être fragilisée

La nouvelle réforme de la PAC (Agenda 2000) peut en effet contribuer à déstabiliser les exploitations herbagères peu intensives :

– Un peu par la prime au maïs fourrage : la seule prime au maïs fourrage concerne finalement peu d'exploitations pour un montant significatif ; car les systèmes fourragers mixtes, plus nombreux en élevage bovin laitier, ont rarement de très fortes proportions de maïs fourrage dans la surface fourragère. Toutefois, dans les zones d'altitude intermédiaire aux conditions agro-climatiques les plus favorables, où peuvent se retrouver les systèmes fourragers herbe et maïs fourrage intensifs (Châtaigneraie, certains naisseurs - engraisseurs du Haut-Limousin) souvent sur des structures limitées, le développement de la surface en herbe n'est pas, dans le cadre des mesures PAC actuelles, très incitatif.

– Par le niveau d'attractivité de la prime à l'herbe : Toujours dans ces zones intermédiaires, avec des systèmes fourragers herbagers ou mixtes moyennement intensifs (certains des naisseurs du Haut-Limousin, ou bien des allaitants charolais), les contraintes d'obtention de la prime à l'herbe peuvent représenter pour l'exploitant un frein au développement de l'exploitation. Deux autres décisions ne sont pas favorables à l'équilibre surface en herbe / surface labourée : d'une part, l'intensification permet d'accroître le volume des primes bovines (PSBM, PMTVA) dont les montants sont augmentés et auxquelles s'ajoutent désormais les nouvelles primes à l'abattage, elles mêmes renforcées par l'enveloppe nationale de flexibilité en ce qui concerne les femelles, dont l'engraissement est à bon escient encouragé ; d'autre part, le fait que le montant des primes SCOP est revalorisé de 17% (pour 2002) alors que celui de la prime à l'herbe est maintenu à 300 F/ha...

D'ailleurs, le renouvellement des contrats au printemps 1998, avec des conditions un peu plus restrictives que lors de sa création en 1992, montre une certaine érosion du nombre de contractants dans les régions intermédiaires de l'Auvergne et du Limousin (– 7 à – 8% en Allier et Haute-Vienne par rapport à 1997), d'après le CNASEA. En revanche, plus en altitude, l'attrait de la prime à l'herbe est resté fort et l'agrandissement d'un certain nombre d'exploitations a pu entraîner l'augmentation des surfaces primées pour les unités qui n'étaient pas concernées par le plafond de 100 ha (de l'ordre de +8 à +15% en Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Cantal).

– Par d'autres mesures de la nouvelle PAC : La réforme de la PAC, en modifiant le calcul du chargement administratif (qui prend en compte tous les animaux et seulement les surfaces en herbe) donnant accès au nouveau complément extensification, réduit le nombre de bénéficiaires par rapport au système actuel du supplément extensif basé sur la densité PAC : les types fourragers herbagers et mixtes intensifs et très intensifs apparaissent assez fortement pénalisés. Ils seront conduits à des efforts d'adaptation difficiles : soit la poursuite de l'intensification (avec davantage de cultures), soit au contraire l'extensification par reprise de l'agrandissement, ou à défaut par réduction du cheptel, plus particulièrement des vaches mères (Liénard *et al.*, 1999 et 2000a et b).

Il faudrait évoquer aussi le danger majeur que représenterait pour les exploitations laitières de montagne une éventuelle suppression des quotas (ou leur augmentation généralisée).

3. Quelles adaptations pour maintenir les résultats économiques ?

* Une nouvelle augmentation des volumes de production ?

Il ne faut plus guère miser aujourd'hui sur une forte augmentation de la production " brute ", par hectare ou par UGB, qui s'accompagne souvent d'une plus forte incorporation d'intrants, et qui se heurte aux limitations introduites par la PAC, les quotas laitiers, le plafond du nombre de primes bovines (individuel ou collectif). Seul le développement de la production ovine n'apparaît pas contingenté par les références, dont il reste des disponibilités, mais sa faible rentabilité intrinsèque fait hésiter, malgré sa modeste exigence en capital ; cela

devrait inciter à renforcer, pour les élevages ovins contractant un CTE, le montant des aides agri-environnementales plus fortement que ce qui est actuellement prévu (20% au plus).

Ceci ne signifie pas que des progrès ne soient pas encore possibles, soit dans la réduction des coûts (y compris et surtout peut-être dans les charges d'utilisation du matériel), soit dans une meilleure utilisation des UGB. Ainsi et entre autres, peut-on espérer une amélioration de l'engraissement des femelles bovines (génisses et surtout vaches³) à base d'herbe, par des voies qui seront différentes selon les exploitations, selon les aptitudes génétiques des cheptels, et surtout selon les débouchés visés.

* L'agrandissement ?

Comme il ressort des évolutions observées dans les réseaux d'exploitations et les enquêtes de structure du SCEES, cette voie d'augmentation des revenus est mise en œuvre en continu par les exploitations pérennes, puisque c'est une des seules façons d'accroître la productivité du travail qu'exige l'alourdissement continu des charges de structure. Ceci renvoie à des débats qui dépassent largement le cadre de cette étude, notamment les conditions dans lesquelles peuvent se réaliser les installations des jeunes. D'autant plus que les situations locales sont extrêmement variables : pression foncière élevée avec un grand nombre d'exploitations petites et moyennes devant pratiquer des systèmes intensifs et, à l'autre extrémité, faible densité de population agricole avec, au contraire, un objectif premier qui est le maintien d'un bon entretien agronomique et paysager des surfaces actuellement en herbe, estives comprises.

Ainsi, les types d'élevages herbagers d'altitude, parfois déjà de grande dimension, auront-ils la capacité d'accroître encore la productivité du travail lorsque de nouvelles surfaces deviendront disponibles faute de repreneurs ? La surface en herbe exploitée pourrait alors devenir nettement supérieure au plafond primé, et les frais d'entretien inhérents au mode d'élevage actuel pourraient ne plus être entièrement couverts. D'où, des risques d'abandon et de déprise qui aggraveraient les difficultés du maintien de la vie sociale rurale, dissuadant les jeunes à s'installer.

A l'opposé, les types d'élevage plus intensifs, susceptibles d'être pénalisés par la réforme de la PAC, du fait de leur exclusion totale ou partielle du complément extensification, pourraient bien accroître encore leur propension à l'agrandissement et accentuer la pression foncière dans des zones où elle est déjà forte.

* Une meilleure valorisation des produits ?

Dans tous les cas, cette voie est impérative pour les éleveurs des zones défavorisées et de montagne, qui peuvent faire valoir en la matière des atouts spécifiques. Notamment, leurs produits à base d'herbe sont déjà largement sous signe de qualité : AOC fromagères, labels et certifications qui concernent les bovins et plus encore, en proportion, les ovins. Mais le Massif Central n'est pas le seul à s'en prévaloir et les efforts techniques et d'organisation doivent être renforcés sur ce point.

L'élevage biologique représente aussi un espoir, mais les débouchés doivent en être objectivement mesurés compte tenu des prix de vente nécessaires ; et il faut aussi prendre en compte la technicité spécifique à acquérir. Sur ce plan, on ne peut que saluer la coordination des efforts de recherche-développement qui se réalise dans le cadre du GIS AB (Groupement d'Intérêt Scientifique Agriculture Biologique) du Massif Central.

* La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'élevage par les CTE ?

De fait, dans leurs objectifs, les CTE pourront conforter les éleveurs qui les souscriront, à la fois dans leur fonction de production de produits " de qualité " et dans leur fonction de participants actifs à l'amélioration de " l'environnement " (Cossée, 1999 ; Balent *et al.*, 1998), qui n'est actuellement qu'indirectement et insuffisamment rémunérée par la prime à l'herbe. Ce dispositif n'est pas spécifique au Massif Central et fait l'objet de larges débats (Béranger et Morhain, 1999). Il paraît cependant nécessaire de souligner trois interrogations, parmi d'autres :

³ Il faut rappeler que l'essentiel de l'engraissement des femelles provient des vaches, dont l'amélioration qualitative paraît prioritaire ; celle-ci pourra être obtenue, entre autres, par le rajeunissement des âges d'abattage, lui-même obtenu par l'augmentation du taux de réforme.

– Concernant le volet " environnement ", la question sera bien la prise en compte de l'existant. L'étude a justement montré que la majorité des élevages pratiquaient déjà des systèmes herbagers extensifs ou peu intensifs avec très peu d'intrants. Certes, certaines pratiques restent améliorables (pollutions ponctuelles ou autres), mais elles ne peuvent pas être " la base " d'un CTE .

– Concernant le volet " emploi ", il nous semble qu'en région de montagne peu peuplée cette notion doit être élargie, en terme d'existant, au fait que les exploitants agricoles contribuent par leur présence même au maintien de la vie sociale rurale dont ils sont l'un des socles actifs.

– Enfin, on ne peut qu'être inquiet du projet d'intégration à terme, au delà de 2002, des crédits consacrés à la prime à l'herbe dans le FFCTE (Fonds de Financement des CTE), tout comme pour les autres mesures agri-environnementales et les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) dont la montagne est parmi les premiers bénéficiaires. Ceci ferait perdre le bénéfice de la prime à l'herbe aux éleveurs herbagers qui ne pourront pas, ou ne voudront pas, souscrire un CTE. Qu'advient-il pour eux ?

Il faut rappeler que la prime à l'herbe est un élément compensateur par rapport à l'amplification du volume de primes avec l'augmentation du chargement et à la prime SCOP au maïs fourrage qui l'accompagne souvent. Il faut rappeler aussi que la prime à l'herbe participe souvent à hauteur de plus de 10% au revenu des types herbagers extensifs ou moyennement intensifs, qu'ils soient laitiers ou allaitants, bovins ou ovins, alors que, par OTEX, les revenus régionaux sont déjà très souvent inférieurs aux moyennes nationales.

En outre, si les dernières mesures de réforme de la PAC entraînent un assez bon maintien des résultats économiques des types bovins extensifs, et un peu moins pour les types moyennement intensifs (qui dans un premier temps n'obtiennent que le complément extensif à 40 euros), c'est aussi parce que le régime de prime à l'herbe n'est pas modifié dans les simulations.

Le risque le plus important semble être pour les types bovins viande herbagers les plus extensifs qui entretiennent de grandes surfaces et souvent les estives (avec une forte productivité du travail) et obtiennent le maximum de prime à l'herbe, dont le montant est plafonné (c'est-à-dire déjà " modulé " dans les faits). Ce risque de suppression ou de limitation de la prime à l'herbe dans sa forme actuelle ne toucherait pas uniquement l'OTEX 42 mais aussi des élevages bovins lait et plus encore les moutonniers, dont les revenus sont les plus faibles.

De plus, pour les souscripteurs d'un CTE, la rémunération de la partie territoriale et environnementale devrait plus que compenser la perte de la prime à l'herbe en contrepartie d'exigences spécifiques.

L'enjeu est considérable pour l'Auvergne et le Limousin qui, du fait de leur surface en herbe, bénéficient de 30% du montant national consacré à la mesure.

En définitive

Première utilisatrice du territoire du Massif Central, support d'un tourisme d'espace qui sera de plus en plus recherché par les citoyens européens, génératrice d'emplois directs et indirects, l'herbe ne pourra rester présente et bien gérée qu'avec le maintien d'éleveurs motivés et dynamisés, dont les services rendus à la collectivité seront clairement reconnus.

Accepté pour publication, le 24 juillet 2000.

Remarque : Cet article a été rédigé avant l'approbation, fin juillet 2000, du Plan de Développement Rural français qui prévoit, en principe, la reconduction de la prime à l'herbe hors CTE, dans le cadre des nouvelles mesures agri-environnementales. Mais les conditions en sont quelque peu changées (régionalisation notamment).

Le mode d'attribution des ICHN (Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels) vient également d'être changé par l'Union Européenne. Elles sont désormais rattachées aux hectares, alors qu'elles l'étaient précédemment aux UGB elles-mêmes. On peut regretter ce changement de philosophie car le rattachement aux UGB, même plafonné, visait à compenser le surcroît d'entretien des " travailleurs de l'espace " que sont les ruminants en zones défavorisées (notamment les bâtiments, le matériel et le travail). Il s'agissait de maintenir dans ces zones non seulement les

hectares mais aussi les UGB, sources d'emploi et de ressource dépassant le seul aspect (lui-même très légitime) de l'entretien du paysage pour le tourisme : l'esprit de la mesure était plus global, alliant l'environnement et l'économie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Balent G., Alard D., Blanfort V., Gibon A. (1998) : " Activités de pâturage, paysage et biodiversité ", *Annales de Zootechnie*, Elsevier INRA, 47, 419-429.

Bazin G. (1999) : *La politique de la Montagne : rapport d'évaluation*, Commissariat Général du Plan, Doc. Française (Paris).

Bélard J.F., Marsat J.B., Lherm M., Liénard G. (1997) : *Etude sur l'évaluation de l'impact de la PMSEE sur les exploitations agricoles*, Cemagref (ETCF) et INRA (LEE, Theix), Partie 1 : 39 p + annexes, Partie 2 : 54 p + annexes.

Bélard J.F., Marsat J.B., Liénard G., Lherm M. (1999) : *Place de l'herbe dans les élevages bovins du Massif Central Nord : Auvergne et Limousin*, Cemagref (ETCF) et INRA (LEE, Theix), 87 p + annexes.

Béranger C., Morhain B. (1999) : " Possibilités de valorisation des surfaces en herbe dans les CTE ", *Fourrages*, 160, 457-464.

Chatellier V., Colson F., Arnaud F., Guesdon J.C., Kempf M., Legendre J., Perrot C. (1997) : " La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine ", *INRA Prod. Anim.*, 10 (3), 227-240.

Cossée B. (1999) : " La plurifonctionnalité des prairies ", *Fourrages*, 160, 333-344.

Kempf M., Perrot C., Chatellier V. (1999) : " Les systèmes d'élevage bovins en France. Approche typologique et quantitative au travers du RICA et de l'enquête structure ", *6e Renc. Rech. Ruminants*, INRA et IE, 31-34.

Liénard G., Lherm M., Barlet B., Bélard J.F. (1999) : *Quels changements après la crise de l'ESB dans quatre systèmes d'élevage bovin allaitant de l'Allier ?*, INRA (LEE Theix), Cemagref (ETCF), Ch. Agri. Allier, 47 p + annexes.

Liénard G., Lherm M., Le Marechal J.Y., Boussange B., Bélard J.F. (2000a) : *Quels changements après la crise de l'ESB en élevages bovins allaitants Limousins ? Impact possible de la nouvelle réforme de la PAC " Agenda 2000 "*, INRA (LEE Theix), Cemagref (ETCF), Ch. Agri. Corrèze, 70 p + annexes.

Liénard G., Lherm M., Pizaine M.C., Esteve P., Bouchy R., Bélard J.F., Henriot J. (2000b) : *Evolutions à moyen et long termes en élevage de bovins de race Salers : de l'avant réforme de la PAC à l'après ESB. Trajectoires sur 4 et 9 années d'un groupe d'exploitations du Cantal (1989/90, 1994/95, 1997/98)*, INRA (LEE Theix), Cemagref (ETCF), Ch. Agri. Cantal, 82 p + annexes.

SUMMARY

The place of grass on cattle and sheep farms in Northern Massif Central (Auvergne and Limousin). Importance of the different premia

In Auvergne and Limousin, in order of importance of area coverage, grass comes first, followed by woodlands and arable crops. It is vital for these regions to make the best use of these grassland areas, not only for the economic viability of the farms, but also with respect to environmental conditions for humans, to the maintenance of bio-diversity, and to the quality of water. Farmers utilize their grasslands through a large number of production systems, characterized in this study by their production type and by their degree of forage intensification. The predominance of grass explains why 30% of the national amount of the grass premium goes to the two regions in question (over 10% of the income of the extensive and medium extensive farms), and this justifies questions about the fate of this premium. The CTE (Territorial Farming Contracts) have another role and therefore cannot replace it generally, and this is all the more important as the second CAP (Agenda 2000) might well bring about a destabilization of certain productions, such as those of suckling cattle, of dairy cattle, or of mutton. Various adaptations are discussed.